



5

## Violence, intimidation, cyberintimidation et netiquette

Les élèves doivent être respectueux en tout temps, y compris dans leurs interactions en ligne. Toute forme d'intimidation et de violence est interdite à l'intérieur et à l'extérieur du Centre. Ces comportements et les conséquences qu'ils entraînent seront sanctionnés par un membre de l'équipe-école.



Comme précisé dans le plan de lutte contre l'intimidation du Centre, les élèves qui vivent une situation d'intimidation ou qui en sont témoin doivent signaler les faits à un membre du personnel en qui ils ont confiance.

### Comment signaler une situation qui sera traitée de façon anonyme ?

- Sur le Site Internet du CFGA : [cfgacsrdn.com](http://cfgacsrdn.com)
- Par téléphone : 450 436-5850



La possession de tout objet dangereux, telle une arme ou un couteau entraîne une suspension immédiatement et les conséquences appropriées seront mises en place.

**À la FGA, la violence,  
la cyberintimidation et l'intimidation,  
c'est tolérance zéro !**



## Outils technologiques

Les appareils électroniques mis à la disposition des élèves, avec l'autorisation des enseignants, doivent être utilisés à des fins pédagogiques. Si cette consigne n'est pas respectée, les élèves peuvent perdre le privilège d'utiliser ces appareils.

6

7

## Nourriture et cafétéria

Les élèves doivent manger à la cafétéria, sauf s'ils ont une entente avec leurs enseignants. De plus, les boissons doivent être dans un gobelet hermétique.

## Stationnement

Les élèves doivent utiliser les espaces de stationnement qui leur sont destinés.



## Tenue vestimentaire



Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente et appropriée aux activités et aux lieux du Centre.

Les tenues vestimentaires qui ne respectent pas les normes généralement admises pour une personne fréquentant un établissement scolaire ou qui comportent des symboles ou des propos haineux ou malveillants à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes sont interdites.



Afin d'assurer l'hygiène, la santé et la sécurité dans certains lieux, notamment dans les laboratoires et les milieux de stage, le port de certains vêtements et accessoires peut être exigé ou interdit.

Tout membre du personnel pourrait intervenir s'il juge qu'une tenue vestimentaire est inappropriée.

Les élèves qui ne respectent pas cette exigence seront avertis et devront corriger la situation sur-le-champ ou retourner à la maison. Dans ce cas, les heures d'absences seront considérées dans le dossier scolaire.

## Approbation

En cas de non-respect du code de vie, des sanctions disciplinaires seront applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. Certains cas pourraient mener à l'expulsion définitive du Centre.

J'ai pris connaissance du code de vie et par ma signature, je confirme ma compréhension et mon adhésion à celui-ci.



**Signature** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_